

Séance du 26 Février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 19 février 2015.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etaient absents : Maxime Oliviero

Secrétaire : Mikaël Broussot

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Budget Communal : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 419 031.43€ les recettes de fonctionnement à 554 290.09€ le résultat de l'exercice est excédentaire de 135 258.06 avec un report positif de l'exercice antérieur de 110 831.33€ ce qui porte le résultat net de clôture à un excédent de 246 089.99€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 244 934.45€, les recettes à 280 511.62€, le résultat de l'exercice est excédentaire de 35 577.17€. Déficit reporté de l'exercice antérieur 87 576.51€ ce qui porte le résultat net de clôture à un déficit de 51 999.34€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 409 599.78€ en dépenses, les recettes à 277 290.81€ soit un déficit de report de 132 309.97€.

Budget Lotissement : les dépenses et les recettes d'exploitation s'élèvent à 106 180.96€ l'excédent de clôture à 2 531.31 du fait de l'excédent reporté de l'exercice antérieur. En investissement les dépenses et recettes s'élèvent à 106 180.96€, le déficit de clôture à 72 664.96€ correspond au déficit antérieur reporté.

Budget Photovoltaïque : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 095.77€, les recettes à 2 653.91€, résultat de l'exercice excédentaire de 1 558.14 €. L'excédent antérieur de 4 968.02€ porte le résultat de clôture à un excédent de 6 526.16€

En investissement le résultat est excédentaire de 1 033.00€.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire fait part de son souhait de ne pas augmenter la fiscalité en 2015 malgré la baisse des dotations et préconise une baisse des dépenses.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition en 2015 :

Taxe d'habitation 8.70, Foncier Bâti 15.73, Foncier non Bâti 33.50.

DECISION DU SADI DU CANTON DE CLÉGUÉREC (Hervé le Gall)

En 2014 les bénéficiaires du service sur la commune de Séglien représentent 9.35% du total pour 3880 heures.

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7 681.67€ et un excédent d'investissement de 5 743.85€.

Un dépliant du Sadi sera remis avec le bulletin communal. Il est proposé de faire tourner l'atelier cuisine dans les différentes communes.

La participation de la commune aux différents ateliers en 2015 s'élève à 836.26€.

ADHÉSION A BRUDED

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à BruDED en 2015. La cotisation s'élève à 0.25€/habitant soit 183.50€.

AVENANT A LA CONVENTION MÉGALIS BRETAGNE

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes de PONTIVY. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"

l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que par une délibération du 03 mars 2009, le Conseil Municipal de SEGLIEN avait autorisé le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne

Et considérant également le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Il est proposé :

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

QUESTIONS DIVERSES

Frelon asiatique : Mr Pomme Patrick organise une réunion d'information à la salle polyvalente le 6 mars à 20H00, un atelier pour le piégeage aura lieu le 21 mars à 14H00 à la salle polyvalente. Il est important de relayer l'information. Un atelier pourra être réalisé dans le cadre des TAP afin de sensibiliser les enfants et parents.

Sivom – service incendie de Guéméné sur scorff : le montant de la participation de la commune s'élève à 16 685.20€.

Comice Agricole : aura lieu à Séglien le 4 Juillet.

Mise à disposition d'abris-bus

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du bourg 2 abris-bus servant à l'arrêt des services du réseau TIM seront installés en centre bourg. Les services départementaux ont émis un accord technique au projet. Les coûts de fourniture, pose, entretien sont pris en charge par le Département, une participation forfaitaire correspondant à 50% du coût hors taxe d'investissement sera à verser au Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2015 la participation à verser au Département.

Vote du budget aura lieu le lundi 23 mars à 17H00